



## DÉCLARATION LIMINAIRE CAPN du 11 JUILLET 2019

Madame la présidente, Madame la sous-directrice, Monsieur le recteur, Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues,

Nous renouvelons à vos services nos remerciements pour l'envoi anticipé des documents préparatoires à cette CAPN qui a permis l'étude préalable dans d'excellentes conditions. Cette troisième phase de la CAPN va clore les opérations du mouvement pour 2019.

Nous exprimons notre satisfaction au regard de l'affectation de tous les candidats inscrits sur la liste complémentaire. Cependant, avant que les détachements ne soient prononcés, de nombreux postes restent vacants, posant la question de l'attractivité de la fonction. Nous renouvelons par ailleurs notre attachement à la primauté du recrutement par voie de concours. Nous constatons que 24 détachements sont proposés, (19 l'an passé), nous serons attentifs à certaines situations, par souci d'adaptation du profil des candidats à l'exigence de la fonction.

Une nouvelle fois la situation particulière de l'EVS nous interpelle : un détachement et une intégration directe sont proposés, alors que lors de la précédente phase, faute de postes vacants, des lauréats de concours ont été affectés hors vœux. D'autre part deux collègues titulaires dont un faisant-fonction en EVS sont toujours en attente de décision concernant leur changement de discipline vers cette spécialité.

Cette commission se déroule dans un climat général d'épuisement pour de nombreuses catégories d'agents à ce moment d'une année scolaire marquée par un rythme effréné de réformes. Les personnels d'encadrement dont les inspecteurs sont sollicités au-delà du raisonnable. Nous devons vous alerter une fois encore sur l'urgence de mesures concrètes relatives à la santé au travail des IA-IPR.

Les vives tensions ressenties lors des épreuves du baccalauréat, liées à la mise en œuvre de la réforme du lycée ont été identifiées et signalées dès le début de l'année scolaire par notre syndicat et par notre fédération. Les IA-IPR ont été mobilisés en urgence dans un climat particulièrement tendu autour des épreuves de cette session.

Nous retiendrons avec satisfaction cependant, à l'issue de cette année difficile, la reprise de l'agenda social : statutaire, missions, formation. Des réunions de GT des corps d'inspection organisées par la DGRH, au format CTMEN, ont permis une concertation de qualité avec les organisations syndicales représentées. Elles nous ont conduit à formuler des propositions constructives. La concrétisation de celles relatives à la revalorisation de la carrière est très attendue par les collègues IA-IPR.

Le travail conduit dans le GT sur le bilan des rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues, a abouti à la modification de l'arrêté, et à l'amélioration des conditions de déroulement des campagnes : raccourcissement du délai de prévenance, du délai de recours, et report possible des rendez-vous non-réalisés en début d'année suivante. Nous attendons maintenant la poursuite du travail engagé sur l'accompagnement des personnels.

Nous réaffirmons notre indéfectible attachement au service public. La Loi de transformation de la fonction publique et sa traduction par voie réglementaire, soulèvent de fortes inquiétudes, notamment par la remise en cause du paritarisme. Nous continuons de penser que le travail collaboratif conduit dans les instances paritaires sert individuellement et collectivement tous les agents et améliore le fonctionnement général de l'institution. Les travaux menés dans le cadre de la CAPN des IA-IPR en sont une parfaite illustration.

Pour les commissaires paritaires du SNIA-IPR UNSA – Alain Marie Secrétaire général